REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/1170 du 22/12/83 /MTPS.DGTFP.DFP/22021
Portant versement et nomination de Monsieur LOEMBA-NDEMBI Jules en Service à la Direction Générale de la Recherche Scientifique dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du Personnel Technique de la Recherche Scientifique.-

---

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 29/80 du 15.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2027/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 82-842 du 16.09.62 portant le statut particulier du personnel de la Recherche Scientifique ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomiantion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 74/479 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 23.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 83-500 du 28.6.1983/MTPS/DGTFP/DFP portant intégration et nomination de Monsieur LOEMBA-NDEMBI JUles ;

G.B.

D.C.F.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 62/242 du 16.9.1962 susvisé, Monsieur LOEMBA-MDEMBI Jules, Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790 pour compter du 28.8.1982 en service à la Direction Générale de la Recherche Scientifique est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Technique de la Recherche Scientifiques et nommé au grade d'Attaché de Recherche stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.- Monsieur LOEMBA-MDEMBI Jules bénéficiera d'une bonification d'un (1) échelon à la date de sa titularisation.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1.1.1983 et de la solde à compter du 1.1.1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 22 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture,
des Arts et de la Recherche
Scientifique,

Jean Baptiste TATI-LOUTARD.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

[illegible] LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP.DFP	3
DFP.BST	1
DGB	3
DCF	1
MCARS	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM.BC	2.-